

## LES SUICIDÉS guerre 1914 1918

Pourquoi se suicider en temps de guerre ? C'est une question que l'on peut légitimement se poser.

S'il est impossible de savoir à quel point la guerre a été responsable du suicide de ces combattants, une chose est certaine, elle ne peut en aucun cas être étrangère à leur décision.

Les suicides d'août 1914 peuvent être en partie dus à la peur de l'inconnu qui attend le soldat, à la peur de la souffrance entre autre, ceux de 1919, à l'épuisement moral bien que la guerre soit finie, au désenchantement de ne pas être encore rentré chez soi. Comment la guerre ne pourrait-elle pas être la raison qui a poussé, durant tout le conflit, des grands blessés à se suicider dans les hôpitaux ?

Un chercheur a recensé 3830 noms de suicidés dans le fichier des non MPLF (Mort pour la France). Il n'a relevé que les suicides « avérés », dont les fiches portaient la mention « suicide », « mort volontaire », ou un genre de mort suivi de « volontaire », ou un « s'est » suivi d'un genre de mort ne pouvant résulter que d'un suicide : « s'est pendu - « s'est jeté sous un train »... Il a également retenu les fiches portant la mention « mort violente » (1), quand elle était suivie d'une précision, elle était toujours « suicide »

### I

Il a enfin retenu les quelques rares fiches portant : « coup de revolver, de fusil, de mousqueton, au coeur, à la tempe ou à la face », ainsi que les coups de rasoir ou de couteau au cou. Dans ces cas sus cités, il n'est pas question de tentatives de mutilations volontaires pour échapper au service, pour cela, les soldats se tiraient une balle dans la main ou le pied, mais pas en plein coeur.

Les grades des suicidés vont de deuxième classe à général de brigade. Ce n'est pas dans les unités, ni les armes les plus exposées, qui se trouvaient en contact de l'ennemi qu'il y a eu des suicides avérés. Quand un soldat voulait en finir, il lui suffisait lors d'un assaut de s'exposer au feu d'une mitrailleuse, d'un barrage d'artillerie..., il était tué au combat et, sa famille, son épouse, éventuellement ses enfants, recevaient les indemnités et reconnaissances réservées au MPLF, sans que son geste n'apporte l'opprobre sur sa famille pour une mort jugée indigne et condamnée par l'église.

Pour les autres unités et formations, non exposées en première ligne, comme : le Train, l'Artillerie Lourde, l'Intendance..., les Régiments d'Infanterie Territoriale, un soldat de ces unités n'était que rarement soumis au feu de mousqueterie, donc s'il veut mourir, il n'a pas le choix, il doit se suicider.

Plus le soldat était engagé dans la vie civile, la vie professionnelle, la vie de famille, plus il est vulnérable au cafard, d'où sans doute un grand nombre de suicides dans les R.I.T.

De nombreux suicides également parmi les soldats détachés agricoles, travailleurs spécialisés..., les ouvriers coloniaux d'Indochine, de Madagascar, d'Afrique, employés dans les usines d'armement ou les poudreries, bien que non combattants, ils subissaient un stress lié à l'éloignement de leurs familles du fait de la guerre. Les soldats blessés en convalescence, les permissionnaires pour qui le retour vers l'enfer du front était insupportable.

Même au sein de son unité le soldat suicidé était , souvent enterré anonymement, sa tombe ne portant que la seule mention « inconnu », un mort indigne...

Le chercheur cite le cas d'un soldat du 18ème R.I. qui s'est donné la mort le 18 septembre 1915 à Pargnan dans l'Aisne. Bien que son nom soit connu de son unité, il a été enterré dans une tombe anonyme.. Le registre du cimetière dressé par la 5ème Armée, en novembre 1916, donne la mention « inconnu » pour sa sépulture. En 1935, lors du réaménagement de ce cimetière, le nouveau registre porte en rouge « Ce soldat n'a pas le droit à la mention Mort pour la France »...

(1) cette mention en temps de guerre semble totalement incongrue...

DH16/15/08/2018/PmehP 17.05.2023/DH16/PPdP